Dans les années 20 souffle « L**'esprit de Genève**»**,** Aristide Briand, artisan du rapprochement franco-allemand en 1926 (il soutient son entrée à la SDN), auteur du **pacte Briand-Kellogg** (fabricant des céréales soufflées) en 1928 avec son slogan "guerre à la guerre".

Le **pacifisme** domine les opinions publiques des pays vainqueurs et satisfaits des traités mais ils sont une minorité.

 D) Un ordre qui entend maintenir la **domination européenne :**

 Les territoires coloniaux africains de l’Allemagne sont partagés entre Belges, Britanniques (dont Dominions) Français et pour les territoires du Pacifique entre Japonais, Britanniques et aussi les Dominions. Les territoires arabes de l’ex-empire ottoman passent sous contrôle des Français et des Britanniques (Syrie et Liban < Fra ; Irak et Jordanie et Palestine < brit.) =>

 Ce ne sont pas a proprement parler des colonies ou protectorats mais des mandats confiés par la SDN et classifiés en A (territoires de l’empire ottoman avec cas particulier de la Palestine), B (colonies africaines sauf SO) et C (SO et îles du Pacifique). Les territoires chinois ont un statut particulier (Tsing tao).

 Les Japonais n'obtiennent pas le **principe de l'égalité des races** à la conférence de Versailles, ni la parité en termes de tonnage militaire (**conf. de Washington** de 1922 : suprématie britannique et US à parité au niveau mondial, puis Japon : mais dans la zone Pacifique, la parité est obtenue) même s'ils sont reconnus comme 1 des 4 membres permanents du conseil de la SDN avec (Fra, GB et It.) et obtiennent des mandats.

 Chine du côté des vainqueurs mais négligée : le 4 mai 1919 à Pékin initié par les étudiants chinois contre les dispositions du traité de Versailles qui favorise les intérêts japonais (cf. concessions allemandes et notamment la province du Shandong)

Pour les vainqueurs, refermer la parenthèse et reprendre le cours des choses avec des rivaux en moins (les empires centraux), une Russie à isoler, des E.U qui refusent de prendre en charge leurs nouvelles responsabilités mondiales (rejet du traité de Versailles par le Sénat en mars 1920).

1. **Mais des contestations se manifestent très vite :**

 A) Les déceptions, frustrations liées aux négociations et à la signature du traité de Versailles tant du côté des vaincus que du côté des vainqueurs.

CARTE L’EUROPE DES TRAITES :

1. les vainqueurs se disputent :

* L'Italie et la **victoire mutilée**, les **terres irrédentes**: l’occupation de **Fiume** (Rijeka) par les hommes du poète **d’Annunzio** entre sept.19 et déc.20 ; la côte Dalmate reste au royaume des Serbes...
* Une multitude d'incidents et de revendications territoriales, lourds de contentieux entre les États : **Haute Silésie** (redéfinition des frontières) , **Teschen** divisée en deux ; district **d’Allenstein** => recours à des référendums,

2. le sursaut nationaliste turc :

Le traité de Lausanne (1923) abolit le traité de Sèvres (1920) cartes; Guerre gréco-turque de 1919-1922 menée par **M. Kemal** (Atatürk =le père des Turcs), militaire général pendant la première guerre mondiale qui n’a pas d’activité politique avant la guerre ; Il n’accepte pas l’humiliation du premier traité signé par le Sultan. Il faut non seulement repoussé les alliés mais aussi rompre avec le passé monarchique. En 1923, un nouveau traité est signé à Lausanne et chasse les Grecs de la côte ionienne au prix de milliers de réfugiés. La Turquie recouvre sa portion de territoire européen. Enfin, Atatürk devient le premier président de la République de Turquie, Un État-nation laïc qui adopte également l’alphabet latin, à l’image de la France.

3. Le traité de Versailles a nourri le ressentiment allemand à l'égard des vainqueurs

(caricature qui monte un soldat français limer les crocs d'une bête représentant l’Allemagne) => **DIKTAT** n'a pas été négocié et a imposé des conditions léonines :

- Flotte marchande et colonies transférés totalement à ses vainqueurs (voir *supra*)

- Aviation, armée, réduite à 100 000 h.

- Occupation alliée et démilitarisation ; Rhénanie et Sarre CARTE (Rhénanie): une exigence absolue de la France qui n’a pu obtenir l’annexion de la rive gauche du Rhin ou du moins la création d’un État tampon rhénan.

- Amputations territoriales (-20% de son territoire et 10% de sa population) et notamment couloir de Danzig qui coupe le territoire en deux et laisse la Prusse orientale isolée

- et surtout imposition de **réparations** au titre des dommages de guerre sur le territoire occupé et de la responsabilité morale incombant à l’Allemagne **art. 132**, fixée à 132 mds marks-or ou 33 Mds $ en 1921 (x1,5 le revenu national allemand de 1929…). Ces réparations auraient pu être réalisées sous forme de dons de marchandises, de matières premières, ce qui aurait permis à l’Allemagne de rétablir ses liquidités et ses réserves de change. Au lieu de cela, elle devait verser des sommes d'argent qui venaient de ses exportations (voir thème de l’histoire économique). Critique de l’économiste J.M. Keynes (cf. Article du monde diplomatique).